

INFORMATION CONCERNANT LES ASSOCIATIONS LOI 1901

À compter du 1er janvier 2021

Toute demande d'enregistrement de création, de modifications, de dissolution concernant votre association devra s'effectuer par télé-déclaration directement sur le site :

service-public-asso.fr

En cas de problème, sont à votre disposition :





→ en sous-préfecture de Lorient (pour consulter les horaires : www.morbihan.gouv.fr)

→ en sous-préfecture de Pontivy : ouverture au public tous les jours sauf le mercredi de 8h30 à 12h00 sur RDV au 02 97 27 48 62

 \rightarrow les espaces France Services et les MSAP : www.msap.fr

- → votre mairie
- le standard téléphonique des associations : accessible tous les jours de 14h00 à 16h00 au 02 97 27 67 68
- la messagerie : pref-associations@morbihan.gouv.fr









